

Initiatives ministérielles

sensé ne pourrait dire que le processus des négociations collectives entre le Syndicat des postiers du Canada et Postes Canada fonctionne bien. Absolument personne à la Chambre des communes ne pourrait soutenir en toute bonne conscience que ce processus fonctionne normalement.

Je répète qu'une telle commission d'enquête donnerait aux Canadiens une certaine assurance que dans trois ans, ils n'auront pas à faire face comme aujourd'hui aux interruptions de service, que les deux parties n'allégueraient pas que le processus des négociations collectives ne fonctionne pas. Nous n'aurions plus l'impression non plus que nos services postaux ne sont pas fiables.

• (1240)

En fait, c'est ce qui est au coeur du débat, mais il n'y a pas que cela pour les travailleurs parce qu'ils doivent suivre un processus et veulent obtenir une bonne convention collective, avoir un milieu de travail agréable, de bons salaires et la sécurité d'emploi à long terme. Tout cela est primordial dans des négociations collectives et personne ne le conteste. Nous nous demandons aujourd'hui qu'est-ce qui sera réglé lorsque le projet de loi C-40 aura été mis en oeuvre, que l'arbitre aura été nommé et qu'il aura rendu sa décision.

Nous savons que la plupart des arbitres ne dépassent pas un certain point dans leurs décisions et ne vont jamais jusqu'au bout en donnant raison à une partie ou à l'autre. Encore une fois, nous n'avons fait que retarder l'inévitable.

Je demande au gouvernement de se poser deux questions: Croit-il vraiment que cette mesure législative détournée sur les services essentiels règlera le problème à long terme? Sinon, pourquoi pas et que propose-t-il à cet égard? Deuxièmement: S'il est vrai que les deux parties ne peuvent vraisemblablement pas en venir à une entente, pourquoi ne pas former une commission d'enquête comme il y en a eu dans d'autres cas?

Les médias écrits et électroniques nous rapportent des observations formulées par les deux parties qui doivent nous amener, en tant que députés, à nous interroger sur ce qui se passe chez Postes Canada. Des enquêtes non officielles réalisées par les partis d'opposition nous ont permis d'entendre des gens nous dire qu'ils subissaient du harcèlement en milieu de travail, qu'ils étaient espionnés, bref que les lignes téléphoniques des propres employés de la Société des postes étaient mises sur écoute. Dans certains cas, ces accusations ne sont pas fondées, mais certains de ces éléments doivent amener les députés

à poser la question de toujours: que se passe-t-il à Postes Canada?

Je demande au gouvernement et au ministre du Travail d'examiner attentivement ma suggestion de créer une commission d'enquête sur cette question, sinon tout sera à recommencer. Le ministre ne s'en inquiète peut-être pas tellement, parce que d'ici là, ce pourrait bien être le problème d'un autre parti. Ce pourrait être à nous de ce côté-ci de nous en occuper, quand nous siégerions de l'autre côté, donc il ne s'en fait pas tellement. Je pense qu'il importe pour les employés de Postes Canada et pour tous les Canadiens de savoir exactement ce qui se passe chez Postes Canada.

Je veux parler de certaines questions qui sont en litige et un peu aussi du mandat de la Société canadienne des postes. Il semble que selon le gouvernement, le mandat de la société soit d'abord et avant tout d'augmenter son efficacité. Le gouvernement entend par là qu'elle doit faire des bénéfices.

M. Danis: Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Nault: Je ne trouve rien à redire à cela. Le ministre me pose la question. Je peux vous assurer que je ne trouve absolument rien à redire à cela. Cependant, je ne suis pas d'accord quand le reste du mandat, qui est aussi important, à savoir le service, semble être négligé dans toute cette affaire. Il n'y a rien de mal à être rentable, ni à faire des bénéfices. La question est de savoir ce qu'on fait avec ces bénéfices.

C'est une bonne question à poser ici. Le gouvernement déclare qu'il va réduire le déficit. Il dit essentiellement aux usagers de Postes Canada qu'ils vont avoir un service réduit parce qu'il va le diminuer afin de faire des bénéfices. Dans une région comme la mienne, le nord de l'Ontario, qui fait partie d'un aussi grand pays, il est impossible de réaliser des bénéfices.

Qu'est que le gouvernement a fait de ce service dans le nord de l'Ontario? Laissez-moi vous dire, ce qu'il a fait. Il a supprimé complètement des bureaux de poste. Il a aussi réduit le service puisque nous n'avons plus de distribution du courrier à domicile. Nous avons maintenant ce qu'on appelle des superboîtes.

Le ministre doit prendre conscience rapidement qu'il s'agit d'une réduction de service. Si je ne reçois pas mon courrier à domicile, je dois faire 10 miles en voiture pour aller le chercher. C'est ce que doivent faire les gens au bout de leur route, ils vont le chercher avec leur voiture ou dans certaines circonstances d'autres personnes vont le chercher pour eux, parce qu'ils n'ont pas de voiture, parce qu'ils sont pauvres ou parce que ce sont des person-